

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



Haute-de-France (Département)
2 rue des Maitres
59000 Roubaix
Tél. 03 20 37 30 30

Somme (Département)
288 Boulevard François 1er
80000 La Fère
Tél. 03 33 46 30 08

Grand Est
8 Place Sainte-Croix
53000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Val de Somme
Zone d'Urbanisme
Rue des Petites Gares
80000 Corbie
Tél. 03 43 32 38 33

Somme (Département)
Rue d'Alsace
80000 Corbie
Tél. 03 32 32 99 12



Légende

- Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
- Zone inondable de type 1
 - Zone inondable de type 2
 - Zone inondable de type 3
 - Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
- Axes de ruissellement artificiels
 - Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
 - Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
 - Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
- Périmètre de protection des captages immédiat
 - Périmètre de protection des captages rapproché
 - Périmètre de protection des captages éloigné

